

SYNDICAT MIXTE DOCKS SEINE NORD EUROPE/ESCAUT

Siège social :

CCI Grand Hainaut

**3, avenue Sénateur Girard BP 80577
59308 VALENCIENNES Cedex**

Date de convocation :

Le 10 juin 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 JUIN 2022**

NOMBRE :

- délégués titulaires : 13
 - de présents : 5
 - de votants : 11
- délégués suppléants : 13
 - de présents : 3
 - de votants : 3

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 10 heures, le comité syndical du syndicat mixte « Docks Seine Nord Europe / Escaut » s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno FONTAINE.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires (5) : M. Sébastien DELQUIGNIES, Mme Sylvia DUHAMEL, MM. Bruno FONTAINE, Guy MARCHANT et Jean-François SAILLY.

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (3) : MM. Jacques DUBOIS, Marc POSAK et Bruno RACZKIEWICZ.

**N° d'inscription de l'acte
soumis**

à l'obligation de

transmission

au Représentant de l'Etat :

CS7-2022-19

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES, Mme Anny-Claude MORISAUX a donné pouvoir à M. Jean-François SAILLY, M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

Délégués titulaires excusés (2) : Mme Amandine HASSOUNA et M. Dominique SAVARY.

Secrétaire de Séance :

M. Guy MARCHANT

Etaient présent(e)s en qualité de délégués suppléants (0) :

OBJET :

**RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

**Rapport annuel 2021 de la
Commission consultative
des services publics locaux
(CCSPL)**

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et modifié par la loi du 17 août 2015, prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux par les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission doit être préalablement consultée sur tout nouveau projet de création de service public, sous forme de délégation de service public ou de régie. De même, elle examine chaque année le rapport établi par le délégataire sur la gestion du service public.

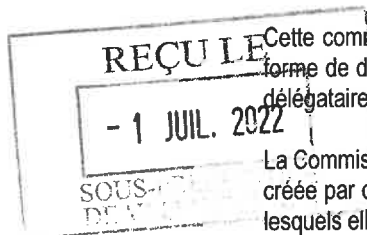
La Commission consultative des services publics locaux du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut a été créée par délibération en date du 2 février 2022. Sa composition est identique quels que soient les domaines sur lesquels elle se prononce.

Elle est présidée par le Président du Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut. Elle est d'autre part composée de la façon suivante :

- Collège des élus : 5 membres titulaires désignés par le comité syndical le 7 février 2018. 3 titulaires de la CCI Grand Hainaut et 3 suppléants, 1 titulaire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et 1 suppléant, 1 titulaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et 1 suppléant.
- Collège des associations locales représentatives des usagers du service : 2 représentants. Les associations choisies sont le Club Logistique et Transport 59/62 et Norlink Fluvial.

Le président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

L'exploitation du terminal à conteneurs Escaut Valenciennes Terminal, érigé sur le quai public de Bruay-sur-l'Escaut / Saint-Saulve, est à ce jour le seul service public confié à un tiers par le Syndicat Mixte Docks Seine Nord Europe / Escaut.



Cette Délégation de Service Public a été confiée pour une durée de 12 ans, à compter du 1er janvier 2015, à l'entreprise Contargo Valenciennes Terminal EURL.

La CCSPL s'est réunie le 1er juin 2022 au siège du Syndicat Mixte à Valenciennes pour analyser le rapport d'activité 2021 du fermier du terminal à conteneurs.

A l'issue de ses travaux, la CCSPL a formulé les recommandations suivantes qu'elle propose de transmettre au fermier :

- La CCSPL attire l'attention du délégataire sur le niveau de qualité de service, qui doit être au même niveau pour les autres utilisateurs du terminal que Contargo. En effet, ce terminal est public et doit rester ouvert à tous les utilisateurs en leur garantissant un service optimal.

D'autre part, lors de cette commission, le délégataire a attiré l'attention des délégués sur la position dangereuse du terminal causée par les problèmes de manutention du portique.

En effet, alors que la capacité de stockage a doublé, dans le même temps les capacités de manutention n'ont pas changé. Dès que le portique est à l'arrêt, pour maintenance ou à cause de pannes, les capacités de manutention du terminal sont réduites et impactent grandement la qualité du service rendu.

L'équipement du quai avec un second portique devient de plus en plus nécessaire et urgent. Dès lors, il serait utile de faire établir des devis pour la fourniture d'un nouveau portique afin de travailler sur la manière de financer cet investissement important.

Sur les bases de cet exposé, le Comité Syndical prend acte de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Président,



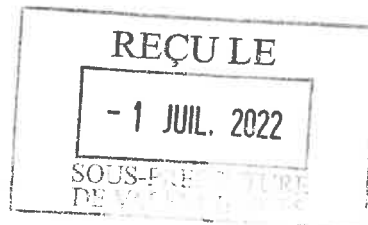
Bruno FONTAINE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

DOCKS SEINE NORD EUROPE ESCAUT



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapport annuel 2021

Valenciennes, le 1^{er} juin 2022

SOMMAIRE

1. Objet et fonctionnement de la commission 4
2. L'exploitation 2021 de la Délégation de Service Public 5
3. Avis général de la CCSPL sur l'exploitation 2021 de la DSP 8
4. Les recommandations de la CCSPL..... 9

1. Objet et fonctionnement de la commission

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et modifié par la loi du 17 août 2015, prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux par les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission doit être préalablement consultée sur tout nouveau projet de création de service public, sous forme de délégation de service public ou de régie. De même, elle examine chaque année le rapport établi par le délégataire sur la gestion du service public. C'est l'objet du présent rapport : présenter l'avis de la CCSPL sur le rapport annuel 2020 d'activité du fermier *Contargo Valenciennes Container Terminal* pour l'exploitation du terminal à conteneurs *Escaut Valenciennes Terminal*.

La Commission consultative des services publics locaux du Syndicat Mixte *Docks Seine Nord Europe / Escaut* a été créée par délibération en date du 2 février 2022.

Sa composition est identique quels que soient les domaines sur lesquels elle se prononce.

Elle est présidée par le Président du Syndicat Mixte *Docks Seine Nord Europe / Escaut*. Elle est d'autre part composée de la façon suivante :

- Collège des élus : 5 membres titulaires désignés par le comité syndical le 7 octobre 2020. 3 titulaires de la CCI Grand Hainaut et 3 suppléants, 1 titulaire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et 1 suppléant, 1 titulaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et 1 suppléant.
- Collège des associations locales représentatives des usagers du service : 2 associations désignées le 2 février 2022. Il s'agit du Club Logistique du Hainaut et de Norlink Fluvial.

La CCSPL s'est réunie le 1^{er} juin 2022 pour analyser le rapport d'activité 2021 du fermier du terminal à conteneurs exploité au travers d'une Délégation de Service Public, *Escaut Valenciennes Terminal*.

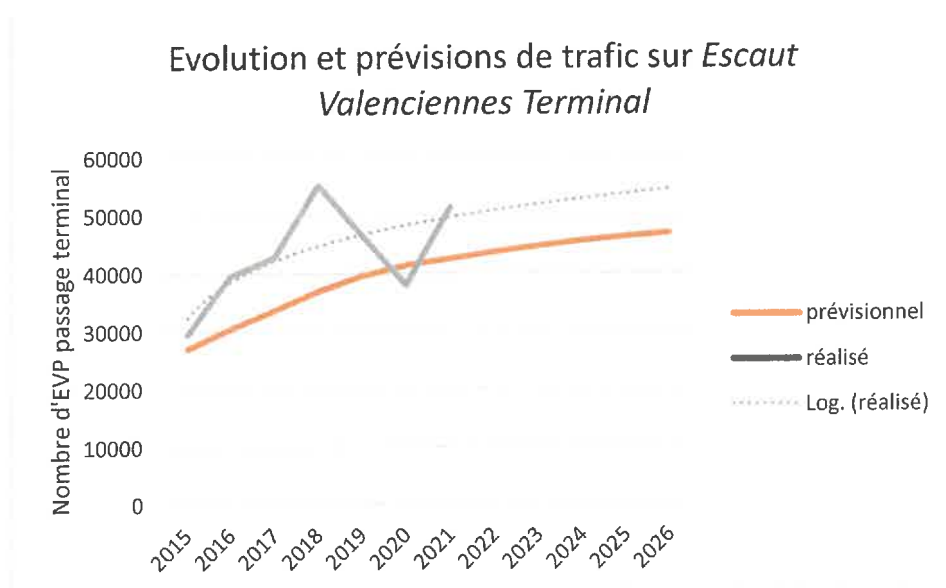
On rappelle que l'exploitation de ce terminal à conteneurs est le seul service public confié à un tiers par le Syndicat Mixte *Docks Seine Nord Europe / Escaut*.

Cette Délégation de Service Public a été confiée pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 à l'entreprise *Contargo North France SAS*. Puis la DSP a été transférée le 7 janvier 2020 à l'entreprise créée pour l'exploitation de ce terminal, filiale de l'entreprise précédente : *Contargo Valenciennes Terminal*.

En janvier 2021, les travaux d'extension du terminal dits « phase 2 » étant achevés, une Convention d'Occupation Temporaire a été signée avec Contargo Valenciennes Terminal afin que la société exploite la phase 1, la phase 2 et le parc à vides.

2. L'exploitation 2021 de la Délégation de Service Public

Avec 102 802 EVP manutentionnés en 2021 (fleuve et route), l'activité du terminal à conteneurs a augmenté de 35,4 % par rapport à 2020. Suite à deux années de baisse du trafic due à la crise sanitaire, la reprise de la croissance s'est effectuée en 2021, sans toutefois atteindre le niveau record de 2018. EVCT conserve sa 4^{ème} place des ports fluviaux français pour le trafic de conteneurs maritimes derrière Paris, Strasbourg et Lyon.



En 2021, l'activité du terminal a été supérieure au prévisionnel (en nombre d'EVP manutentionnés).

Cette augmentation du trafic a toutefois été perturbée par les problèmes survenus sur le portique, qui fonctionnait à 50% de sa vitesse nominale en novembre et décembre et par la fermeture de l'Escaut en mars.

En moyenne, 121,2 EVP sont traités par escale de barge, ce qui constitue un record pour le terminal. Ceci s'explique par l'augmentation de la taille des barges. Escaut Valenciennes Container Terminal est le seul des Hauts-de-France à pouvoir recevoir des barges conteneurs de 110 m x 11,4 m.

Le trafic se répartit comme suit : 56% d'EVP « fluviaux » et 44% d'EVP « route » (le terminal n'a eu aucune activité ferroviaire). C'est pour l'année 2021 une nouvelle fois au-delà de l'engagement contractuel du fermier qui est de 50% d'EVP fluviaux minimum. L'activité route a cependant été fortement impactée par la fermeture de l'Escaut en mars. Les conteneurs pleins ont représenté 79,8% de l'activité contre 73,3% en 2020. En comparaison avec les autres terminaux intérieurs de conteneurs maritimes, ce chiffre est élevé puisqu'il est en moyenne entre 50 et 60%. Cela est dû à la stratégie commerciale de l'exploitant, qui a comme principaux clients les compagnies maritimes. Celles-ci combinent les flux import et export et utilisent le terminal comme dépôt de conteneurs vides.

420 chargeurs ou destinataires de la région ont utilisé le terminal en 2021 (300 en 2020), dont de grands industriels de la Région : Toyota, Stellantis (ex PSA) ou encore Roquette.

Pour 2021, l'activité du terminal repart à la hausse malgré des problèmes d'exploitation en fin d'année (congestion), la fermeture de l'Escaut en mars et des problèmes de réparation du portique. En 2022, les conditions d'exploitation étant redevenues optimales, les volumes semblent bien orientés en début d'année. On prévoit tout de même un fléchissement de l'économie sur le second trimestre 2022, qui pourrait impacter les résultats du terminal. De plus, en 2022 est prévue l'installation d'un outil informatique performant avec le traitement automatique d'une très grande partie du trafic routier.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'exploitation du terminal a été transférée à Contargo Valenciennes Terminal SAS, une société dédiée. Contargo Valenciennes Terminal a donc son propre compte de résultat, joint au rapport annuel.

L'exercice 2021 fait apparaître une perte de 44 010 €.

En effet, le résultat net de 2021 est négatif même si cette perte est moins importante que celle de l'année précédente. Cette perte est due à des charges élevées de réparation du portique et des reach stackers.

Compte de résultat (en €)	2021	2020
Produits d'exploitation	1 542 624,00 €	1 188 520,00 €
Charges d'exploitation	1 585 671,00 €	1 340 495,00 €
Résultat d'exploitation	- 43 047,00 €	- 151 975,00 €
Résultat financier	- 963,00 €	- 504,00 €
Total des produits	1 542 625,00 €	1 190 826,00 €
Total des charges	1 586 635,00 €	1 342 939,00 €
Résultat net	- 44 010,00 €	- 152 113,00 €

Les opérations de maintenance

- Reconduction du contrat de maintenance conclu en 2016 avec la société Crane Repair bvba à Anvers (1 jour complet de maintenance par mois) avec formation du technicien Contargo en charge de la maintenance opérationnelle (petits travaux, dépannages).
- Le rapport de visite annuelle de l'APAVE est fourni.
- Les opérations d'entretien du débourbeur et du déshuileur n'ont pas été effectuées car celui-ci a été obturé et remplacé pour les travaux d'extension de la plateforme.
- Un reachstacker de 45 tonnes supplémentaire a été commandé en février 2021 pour une livraison en mars 2022.

Dans ce domaine, Contargo répond bien aux exigences du cahier des charges de la DSP.

3. Avis général de la CCSPL sur l'exploitation 2021 de la DSP

Suite à la présentation par le Délégué de son bilan d'activité, la Commission Consultative des Services Publics Locaux salue cette année encore le très grand professionnalisme de l'entreprise et son implication très forte dans le développement de notre équipement multimodal, lequel rayonne largement au-delà des frontières du Valenciennois et plus généralement du Grand Hainaut.

En 2021, même si c'est sans commune mesure avec l'année 2020, la CCSPL attire l'attention sur le déficit enregistré par le délégué et ses possibles conséquences sur la continuité de l'activité. Ceci dit, le cash pool en place entre l'entreprise délégué (Contargo Valenciennes Terminal EURL) et sa maison mère (Contargo North France SAS) empêche tout risque de cessation de paiement.

Les perspectives de développement du port évoquées par le délégué lors de sa présentation confirment l'intérêt de cet aménagement pour les entreprises du territoire. En effet, des clients existants sont susceptibles de faire évoluer les trafics transitant par le terminal comme Stellantis avec l'augmentation du trafic export vers l'Amérique du Sud, Toyota avec le second véhicule produit à Onnaing, Renaud avec l'exportation de pièces stockées à Rouen.

4. Les recommandations de la CCSPL

La CCSPL attire l'attention du délégataire sur le niveau de qualité de service, qui doit être au même niveau pour les autres utilisateurs du terminal que Contargo. En effet, ce terminal est public et doit rester ouvert à tous les utilisateurs en leur garantissant un service optimal.

D'autre part, lors de cette commission, le délégataire a attiré l'attention des délégués sur la position dangereuse du terminal causée par les problèmes de manutention du portique. En effet, alors que la capacité de stockage a doublé, dans le même temps les capacités de manutention n'ont pas changé. Dès que le portique est à l'arrêt, pour maintenance ou à cause de pannes, les capacités de manutention du terminal sont réduites et impactent grandement la qualité du service rendu. L'achat d'un second portique devient urgent. Des devis doivent être récoltés afin de travailler sur la manière de financer cet investissement important.

